



Ce document a été mis en ligne sur le site le 30 octobre 2008

Pour mieux comprendre l'EUROPE :

Lexique des termes européens

Elaboré par Jean-Pierre Moussy



Les drapeaux des 27 pays composant l'Union Européenne



Allemagne



Belgique



France



Italie



Luxembourg



Pays Bas



Danemark



Irlande



Royaume Uni



Grèce



Espagne



Portugal



Autriche



Finlande



Suède



Chypre



Malte



Lettonie



Lituanie



Estonie



Hongrie



Pologne



République Tchèque



Slovénie



Slovaquie



Roumanie



Bulgarie

SOMMAIRE

	Page
LEXIQUE : 150 MOTS POUR COMPRENDRE	
A.....	4
B.....	6
C.....	7
D.....	12
E.....	13
F.....	15
G.....	17
H.....	17
I.....	18
L.....	19
M.....	20
N.....	22
O.....	23
P.....	24
R.....	26
S.....	27
T.....	30
U.....	31
V.....	32
Z.....	33
.....	

A

Acquis communautaire	Cette expression recouvre « l'Union telle qu'elle est » c'est-à-dire les droits et obligations que partagent l'ensemble des pays de l'Union Européenne. L'acquis communautaire comprend la législation et les traités européens, les déclarations et les résolutions, les accords internationaux dans les matières communautaires et la jurisprudence de la Cour de Justice.
Accises	Les accises sont des taxes autres que la T.V.A. qui portent sur des produits de grande consommation (tabac, alcools, produits pétroliers).
Accords de Nyborg	Conclu le 12 Septembre 1987 par les Ministres de l'Economie et des Finances des Pays membres de la CEE réunis à Nyborg au Danemark. Ces accords constituent une étape pour améliorer le fonctionnement du SME avec : <ul style="list-style-type: none">· la gestion concertée des taux d'intérêt afin de minimiser les interventions sur les marchés des changes.· la possibilité pour les banques centrales de recourir plus largement à des emprunts à court terme permettant des ajustements du cours de leur monnaie autour du taux pivot.
Acte Unique	Ce Traité signé le 28 Février 1986 a prévu la réalisation du grand marché intérieur avant le 31/12/1992 en supprimant les obstacles aux échanges par une extension décisive du vote à la majorité qualifiée.
Action commune	Intervention de l'Union dont le principe est décidé à l'unanimité par le Conseil dans les domaines de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune.
AELE	Association Européenne de Libre Echange, créée en 1960. L'AELE a rassemblé l'Autriche, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Liechtenstein, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. L'objectif de l'AELE s'est limité à l'établissement d'une zone de libre-échange entre ses membres. L'intégration dans l'Union Européenne de la plupart de ses membres l'a vidée en grande partie de sa substance.

Agenda (Ordre du jour)	Ce terme signifie littéralement « ce qui est à faire » : il désigne habituellement la liste des points inscrits à l'ordre du jour d'une réunion. Mais il signifie aussi un programme pluriannuel de travail. EX : Agenda social
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain (ou NAFTA: American Free Trade Agreement) : signé en Décembre 1992 entre les USA, le Canada et le Mexique. Ce marché représente 385 millions de consommateurs.
Anti-trust	L'Union Européenne vise à garantir une concurrence libre et loyale au sein du marché commun. Il faut que les sociétés se fassent concurrence plutôt que de s'entendre entre elles. Les règles de l'Union Européenne interdisent donc les accords qui restreignent la concurrence et les abus de la part des sociétés détenant une position dominante sur le marché.
APEC	Coopération Economique Asie-Pacifique (CEAP) ou Asia Pacific Economic Coopération (APEC). Ce forum réunit le sultanat de Brunei, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Paousie-Nouvelle-Guinée, le Japon, le Mexique et le Chili. L'APEC n'est, pour l'instant, qu'un forum de discussions visant à promouvoir la coopération économique régionale.
Approfondissement	On appelle approfondissement le renforcement des solidarités entre les Etats Membres de l'Union Européenne. L'approfondissement consiste à donner à la Communauté Européenne de nouvelles compétences (ex. : Monnaie Unique, etc.)
ASEAN	Association des Nations du Sud-Est Asiatique. Cette association de coopération économique a été créée en 1967 par les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande rejoint ensuite par le Brunei.
Avis conforme	Cette notion a été introduite par l'Acte Unique : c'est l'une des procédures impliquant le Parlement Européen dans le processus décisionnaire.

B

BCE	<p>La Banque Centrale Européenne a été créée par le Traité de Maastricht. Elle constitue, avec les Banques Centrales nationales, le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) chargé de la politique monétaire de la Communauté. Son principal objectif est de garantir la stabilité des prix.</p>
BEI	<p>Banque Européenne d'Investissement :</p> <p>Institution créée au sein de la CEE par le Traité de Rome en 1957 pour financer les projets liés à la mise en œuvre du Marché Commun, principalement dans les régions les plus défavorisées.</p>
BERD	<p>Banque Européenne de Reconstruction et de Développement.</p> <p>Elle a été créée, à Paris, le 29/5/1990 et est devenue opérationnelle en 3/91.</p> <p>Ses objectifs visent à favoriser la transition économique des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) -ainsi que la Russie- vers l'économie de marché.</p>

C

CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier créée par le Traité de Rome en 1957.
CED	Communauté Européenne de Défense : le Traité instituant la CED fut signé en 1952. Il rassemble l'Allemagne, la France, les Pays du Bénélux et l'Italie. Finalement, la France refusa de le signer le 30/8/1954.
CEE	Communauté Economique Européenne créée par le Traité de Rome en 1957 par les six pays fondateurs : la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, les Pays Bas et l'Allemagne.
CEI	Communauté des Etats Indépendants : la CEI est une association d'Etats créés en Décembre 1991 à la suite de l'éclatement de l'Union Soviétique. Elle comprend donc les Etats de l'ex Union Soviétique à l'exception des Etats Baltes.
Cent	Nom qui a été retenu au Conseil de l'Economie et des Finances de Vérone des 12 et 13 Avril 1996 pour désigner la subdivision de l'Euro : 1 euro = 100 cents.
Charte Sociale Européenne	Elle a été adoptée en 1989 par le Conseil Européen et intégrée dans le Traité de Maastricht.
CIG	Conférence intergouvernementale ouverte en 1996 et destinée à la révision du Traité de Maastricht. Son objectif est alors d'approfondir les aménagements institutionnels nécessaires en lien avec l'élargissement de l'Union.
Citoyenneté européenne	Le Traité de Maastricht a institué une "Citoyenneté commune aux ressortissants des Etats Membres". Cette citoyenneté se superpose à la citoyenneté nationale et comporte un certain nombre de droits : vote et éligibilité aux élections européennes et municipales du pays de résidence, liberté de circulation et de séjour, bénéfice de la protection diplomatique et consulaire en pays tiers, pétition devant le Parlement Européen et recours au médiateur nommé par celui-ci.
Codécision	Procédure donnant au Parlement Européen le pouvoir d'adopter conjointement avec le Conseil les actes communautaires dans 14 domaines (marché intérieur, santé, éducation, culture, etc.).

Cohésion	<p>Objectif de la Communauté introduit par l'Acte Unique affirmant la solidarité et visant à réduire les disparités entre régions riches et régions pauvres.</p> <p>Les fonds structurels sont les instruments de cette politique.</p>
Collégialité	<p>Principe de fonctionnement de la Commission qui prend toutes ses décisions à la majorité simple : chaque commissaire, responsable d'un domaine spécialisé, dispose en outre d'une compétence d'ensemble et est engagé collectivement au titre de la Commission devant le Parlement.</p>
Comité d'Entreprise Européen	<p>Instauré par la directive communautaire adoptée par le Conseil Européen du 2/02/1994 (suite à la directive Vredeling de 1980) qui prévoit une "procédure d'information et de consultation du Personnel dans les entreprises de dimension communautaire".</p> <p>Des Comités d'Entreprise Européens ont été mis en place dans plus de 800 groupes d'entreprises.</p>
Comité des Régions	<p>Institué par l'Article 198 du traité de Maastricht : il s'agit d'un organe consultatif de 317 représentants des collectivités territoriales de l'Union.</p>
Comité Economique et Social	<p>Créé par le Traité de Rome, il comprend 317 membres nommés par le Conseil pour 4 ans représentant les milieux économiques et sociaux des pays membres. Sa fonction est consultative.</p>
Comitologie	<p>Désigne l'ensemble des comités qui appuient la Commission dans l'exercice des pouvoirs d'exécution que lui délègue le Conseil.</p> <p>Les principaux types de comités sont les comités consultatifs (rassemblant les représentants des milieux professionnels), les comités de gestion (pour la PAC) et les comités de réglementation (établissement de normes européennes).</p>
Commission Européenne	<p>La Commission a pour principaux pouvoirs : le monopole de l'initiative, le pouvoir d'exécution, le pouvoir de négociation commerciale et un pouvoir propre de décision en matière de concurrence ainsi que dans le domaine du charbon et l'acier .</p> <p>La Commission est investie par un vote du Parlement Européen et est responsable devant lui. Elle est "gardienne" des traités.</p>
Communauté Européenne	<p>Nouveau nom donné par le Traité de Maastricht à la Communauté Economique Européenne créée par le Traité de Rome. La nouvelle dénomination marque l'accroissement des compétences de la Communauté au delà de la seule sphère économique.</p>

Communications	<p>Elles sont un des moyens privilégiés de la Commission.</p> <p>Elles comportent, à la fois, l'étude théorique d'une question et les principes arrêtés pour les réglementations à venir.</p>
Conseil de l'Euro	<p>Le Conseil de l'Euro réunit chaque mois les Ministres de l'Economie et des Finances des douze pays participant à l'euro. Ce Conseil vise à faciliter la concertation sur les politiques économiques : il est , en quelque sorte le pendant sur le plan économique de la BCE sur le plan monétaire.</p>
Conseil de l'Europe	<p>Il a été créé en Mai 1949. Il regroupe aujourd'hui 32 Etats. C'est avant tout une enceinte de dialogue et de coopération : c'est à son initiative, qu'a été établie la Convention Européenne des Droits de l'Homme (1950).</p>
Conseil Européen	<p>Le Conseil Européen réunit depuis 1974, au moins deux fois par an, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ainsi que le Président de la Commission, dans le Pays exerçant la Présidence de l'Union.</p> <p>Le Conseil Européen a été officialisé par l'Acte Unique et le Traité de Maastricht, en fait la clé de voûte de l'Union.</p> <p>Il dispose du pouvoir de décision sur les propositions de la Commission.</p> <p>Le Conseil dispose également de l'essentiel du pouvoir législatif de la Communauté dans le domaine de la codécision conjointement avec le Parlement.</p>
Conseil de l'Union Européenne	<p>Connue précédemment sous le nom de Conseil des Ministres : cette institution réunit des ministres nationaux de tous les pays de l'Union dans un domaine particulier.</p>
Convention	<p>Ce terme –dans le contexte de l'Union Européenne- désigne un groupe de personnes représentant les institutions européennes, les gouvernements et les parlements nationaux qui se réunissent pour rédiger un document important : charte des droits fondamentaux – constitution européenne.</p>
Convention Européenne des Droits de l'Homme	<p>Traité signé en 1950 précisant les droits fondamentaux de l'Homme que s'engagent à respecter tous les Etats européens signataires et ouvrant la possibilité de recours aux ressortissants auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme siégeant à Strasbourg.</p>
Coopération	<p>Procédure instaurée par l'Acte Unique qui associe au cours de deux lectures le Parlement au processus de décision (avis et droit d'amendement) mais en laissant le dernier mot au Conseil.</p> <p>Le champ de la coopération concerne notamment l'environnement, les transports, la coopération au développement.</p>

Coopération renforcée	Cette expression désigne un arrangement par lequel un groupe d'au moins huit Etats membres de l'UE peuvent collaborer dans un domaine précis même si les autres pays de l'Union ne peuvent pas ou ne désirent pas se joindre à eux dans l'immédiat. La possibilité doit alors être laissée aux autres Etats membres de les rejoindre ultérieurement s'ils le souhaitent.
COREPER	Comité des représentants permanents créé en 1958. Il rassemble les diplomates des Etats membres auprès de la Communauté. Le COREPER prépare les décisions du Conseil et en supervise l'exécution.
COSAC	Conférence réunissant les Commissions spécialisées dans les affaires communautaires des Parlements nationaux avec celles du Parlement Européen.
Cour de Justice	Elle assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application du Traité ; elle répond aux questions préjudicielles (interprétation du droit communautaire) et traite les recours formés par les Etats, les Institutions ou les personnes physiques et morales contre les actes communautaires. Elle siège à Luxembourg et est composée de juges et d'avocats généraux nommés par le Conseil.
Cour des Comptes	Elle examine les comptes de la Communauté et surveille l'exécution du budget. Elle dispose d'un pouvoir d'enquête sur l'utilisation des fonds communautaires. Elle siège à Luxembourg.
Critères de Copenhague	En juin 1993, les dirigeants européens réunis à Copenhague ont défini trois critères que les pays candidats doivent remplir avant de pouvoir adhérer à l'Union Européenne. Premièrement, le pays doit disposer d'institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme et le respect des minorités. Deuxièmement, il doit être doté d'une économie de marché viable. Troisièmement, il doit reprendre la totalité de l'acquis communautaire et souscrire aux diverses finalités de l'Union. De plus, il doit posséder des structures administratives capables d'assurer l'application et la gestion pratique de la législation de l'UE. L'Union se réserve le droit de décider quand un pays candidat remplit les trois critères et quand elle s'estime prête à accepter le nouveau membre.

<p>Critères de convergence ou critères de « Maastricht »</p>	<p>Critères inscrits dans le Traité de Maastricht permettant de mesurer la situation de bonne gestion des Etats membres et leurs efforts de convergence vers l'objectif commun : la réalisation de la Monnaie Unique.</p> <p>Ces critères sont au nombre de cinq : inflation, déficit public, dette publique, stabilité de change, taux d'intérêt à long terme.</p> <ul style="list-style-type: none">- stabilité des prix : le taux d'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 point de pourcentage celui des trois Etats membres qui ont enregistré le taux le plus faible l'année précédente- déficit budgétaire : il doit généralement être inférieur à 3% du produit intérieur brut- endettement : la dette publique ne doit pas dépasser 60% du PIB mais un pays ayant un niveau supérieur peut néanmoins adopter l'euro à condition que ce niveau soit en baisse constante- taux d'intérêt : le taux à long terme ne doit pas dépasser de plus de deux points celui des trois Etats membres ayant enregistré l'inflation la plus faible l'année précédente- stabilité des taux de change : le taux de change de la devise nationale doit être resté à l'intérieur de marges de fluctuations préfixées pendant les deux dernières années.
--	--

D

Déficit démocratique	On entend souvent dire que le processus décisionnel de l'Union Européenne est trop éloigné du grand public qui, ne comprend pas son fonctionnement complexe et ses textes juridiques difficiles. L'Union Européenne tente de combler ce déficit démocratique en simplifiant sa législation, en informant mieux le public et en donnant plus de poids à la société civile.
Dialogue civil	Cela consiste pour la Commission Européenne à consulter « la société civile organisée » (notamment à travers le CES Européen) lorsqu'elle élabore ses politiques et ses propositions législatives.
Dialogue social	Cette expression désigne les discussions directes, négociations et actions communes entre les partenaires sociaux ainsi que les discussions entre les partenaires sociaux et les institutions de l'UE.
Directive	Acte communautaire fixant un objectif général dont les modalités d'application sont fixées par les Etats membres.
Droit communautaire	Celui-ci comprend le droit communautaire originaire (c'est-à-dire les Traités) qui doit être distingué du droit communautaire dérivé c'est-à-dire l'ensemble des normes adoptées par les Institutions Communautaires.

E

"Europe à géométrie variable"	<p>Conception selon laquelle la construction européenne, en raison de ces élargissements successifs, ne peut plus être monolithique.</p> <p>Il est alors proposé d'organiser des rythmes différents d'intégration et de s'appuyer sur un ou plusieurs groupes de pays résolus à aller plus vite et plus loin dans les politiques communes (diplomatie, défense, monnaie).</p>
E.E.E.	<p>Espace Economique Européen (EEE) : celui-ci est entré en vigueur le 1/1/1994, à la suite d'un accord passé entre la CEE et l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) en Octobre 1994.</p> <p>Cet espace rassemble tous les pays de l'Union Européenne et de l'AELE,) à l'exception de la Suisse qui l'a rejetée par référendum.</p>
ECOFIN	Conseil des Ministres de l'Economie et des Finances.
Elargissements	<p>Comprenant à l'origine 6 pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) , la Communauté est passée à 9 en 1973 (Danemark – Irlande – Royaume Uni) puis à 10 en 1981 (Grèce) , à 12 en 1986 (Espagne, Portugal), à 15 en 1995 (Autriche, Finlande, Suède) et à 25 en 2004 avec : Chypre, Malte, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, et la Roumanie, à 27 en 2007 avec : la Roumanie, la Bulgarie.</p>
Espace Schengen	<p>En 1985 cinq pays de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg et Pays- Bas) sont convenus de supprimer les contrôles d'identité aux frontières qui leur sont communes.</p> <p>Cet accord a créé un territoire sans frontières intérieures, communément appelé « Espace Schengen » (du nom de la ville luxembourgeoise où l'accord a été signé).</p> <p>Les pays signataires ont institué une politique commune en matière de visas pour l'Espace Schengen et sont convenus d'établir des contrôles efficaces aux frontières extérieures.</p> <p>L'Espace Schengen s'est peu à peu étendu, jusqu'à inclure tous les pays de l'Union Européenne plus l'Islande et la Norvège.</p> <p>L'accord fait aujourd'hui partie intégrante des traités de l'Union.</p>
EURATOM	Communauté Européenne de l'Energie Atomique créée par le Traité de Rome.
EURO	Nom officiel finalement retenu par le Conseil Européen de Madrid des 15 et 16 Décembre 1995 pour nommer la Monnaie Unique.

Eurobaromètre	Ce service de la Commission, lancé en 1973, mesure et analyse les tendances de l'opinion publique vis-à-vis de l'Europe de tous les Etats membres et des pays candidats.
Eurocorps	<p>L'Eurocorps a été créé lors du 59^{ème} sommet franco-allemand de la Rochelle les 21 et 22 mai 1992. Trois autres Etats y ont ensuite adhéré : la Belgique (25 juin 1993), l'Espagne (10 décembre 1993), le Luxembourg (7 mai 1996).</p> <p>Il comprend 50 000 hommes et est opérationnel depuis le 30 novembre 1995.</p> <p>L'Eurocorps s'inscrit dans le cadre des « forces relevant de l'Union de l'Europe occidentale ». Il peut intervenir dans le cadre de l'UEO ou de l'OTAN et, être mobilisé pour des missions humanitaires, d'évacuation de ressortissants, d'opérations de rétablissement ou de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies .</p>
Euroland	Ce surnom officieux désigne ce que l'on appelle officiellement la « zone euro ». Cette zone regroupe les Etats membres qui ont abandonné leur devise nationale en faveur de l'euro : à ce jour les pays concernés sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas et le Portugal.
EUROPOL	Centre d'Information et de Coopération policière institué en application du Traité de Maastricht.

F

Fédéralisme	<p>D'une manière générale, ce terme désigne tout système de gouvernement, dans lequel plusieurs Etats forment une unité mais, restent indépendants pour ce qui touche à leurs affaires intérieures.</p> <p>Dans le monde plusieurs pays (Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis, Suisse etc) ont une structure fédérale dans laquelle certaines matières (par exemple : politique étrangère) sont traitées au niveau fédéral tandis que d'autres le sont au niveau de chaque Etat (par exemple : éducation, justice). Toutefois le modèle varie d'un pays à un autre.</p> <p>L'Union Européenne ne se construit pas sur ce modèle mais sur une forme unique d'union dans laquelle les Etats membres demeurent des nations indépendantes et souveraines tout en mettant en commun leur souveraineté dans de nombreux domaines qui les intéressent tous (concurrence – politique agricole commune – monnaie pour certains pays).</p>
FED	<p>Fonds Européen de Développement.</p> <p>Le FED est né avec les communautés européennes en 1957. C'est l'organisme de l'Union Européenne chargé de l'aide financière aux 70 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique liés à l'Union par la Convention de Lomé.</p>
FEDER	<p>Fonds Européen de Développement Régional.</p> <p>Le FEDER, créé le 1er Janvier 1975 est l'un des fonds structurels dont dispose l'Union Européenne pour garantir la cohésion économique et sociale entre les régions.</p>
Fixation des parités	<p>Les pays de l'U.E. qui satisfont aux critères de convergences, énoncés dans le Traité de Maastricht, voient leur monnaie disparaître au profit de la Monnaie Unique. Les rapports entre ces monnaies sont alors établis à partir d'une relation définitive nommée "parités fixes".</p>
FMI	<p>Le Fonds Monétaire International : a commencé son activité en Mars 1947 pour devenir en Novembre une institution spécialisée des Nations Unies.</p> <p>Sa vocation est de faciliter la coopération monétaire internationale, d'aider à la stabilisation et à la libéralisation des changes, de réduire les déséquilibres des paiements internationaux.</p>
Fonds de cohésion	<p>C'est un instrument financier destiné à aider les Etats membres les moins favorisés afin de développer leurs infrastructures.</p>

Fonds Européen d'Investissements (FEI)	<p>Les activités du FEI ont débuté en Mai 1994.</p> <p>Le rôle du FEI est de garantir des prêts pour les projets de réseaux transeuropéens et pour les PME.</p> <p>Il est également habilité à prendre des participations minoritaires et temporaires.</p>
Fonds Social Européen (FSE)	<p>Le FSE est l'un des fonds structurels dont la mission est de garantir la cohésion économique et sociale.</p> <p>Le FSE a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre le chômage de longue durée - faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail - favoriser l'insertion professionnelle de ceux qui sont exposés à l'exclusion du marché du travail - promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi.
Fonds structurels	<p>Les fonds structurels visent à moderniser les structures économiques et sociales de l'Union en particulier au profit des régions les plus pauvres.</p> <p>Ces fonds sont au nombre de 4 : le FEOGA (fonds européen d'orientation et de garanties agricoles) section orientation ; fonds social européen ; fonds européen de développement ; fonds de cohésion.</p>

G

GATT	<p>Général Agreement on Tariffs and Trade : La Charte instituant cette organisation a été signée en 1948 lors de la Conférence de la Havane.</p> <p>Cette organisation vise à promouvoir le libre-échange par la baisse progressive des droits de douane et la lutte contre les obstacles non-tarifaires. La négociation se déroule dans le cadre de cycles.</p> <p>Le GATT s'est transformé en OMC (Organisation Mondiale du Commerce) le 1^{er} janvier 1995.</p>
Gouvernement économique	<p>Idée visant à promouvoir un pendant économique et politique au pouvoir monétaire de la Banque Centrale Européenne.</p> <p>Cette idée fait l'objet de controverses entre partenaires européens.</p> <p>Pour l'instant, elle se traduit dans une forme assez modeste à travers la création du « Conseil de l'Euro ».</p>
Groupe de Visegrad	<p>Ce groupe est né en Février 1991 et regroupe la Hongrie, la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie.</p> <p>Il rassemble 65 millions d'habitants. Il vise à faciliter la coopération et le libre-échange entre ces pays.</p>

H

Harmonisation	<p>Ce terme désigne le fait de rapprocher les différentes législations les unes avec les autres dans le but de supprimer les barrières nationales qui entravent la libre circulation des travailleurs, des biens, des services et des capitaux.</p> <p>En d'autres termes, l'harmonisation consiste à veiller à ce que, dans les domaines relevant de la compétence de l'Union Européenne, les règles établies par les différents pays de l'Union imposent des obligations similaires aux citoyens de ces pays et des obligations minimales dans chaque pays.</p> <p>Le terme « harmonisation » peut également faire référence à la coordination des normes techniques nationales afin que les échanges de marchandises et de services puissent s'effectuer librement dans l'ensemble de l'Union Européenne.</p>
---------------	--

I

IME	L'Institut Monétaire Européen a été créé le 1 ^{er} Janvier 1994 avec l'entrée dans la 2ème phase de l'Union Monétaire. Il a été chargé de renforcer la coopération monétaire entre les Etats membres et de préparer le passage à la Monnaie Unique. Il a préfiguré la BCE.
IN, PRE-IN	Ces expressions expriment le degré de qualification pour intégrer l'euro : IN = les pays « qualifiés » répondent aux critères de convergence ; PRE-IN : pays qui, à la suite du processus de sélection (critères de convergence) ne sont pas immédiatement qualifiés.
Intégration européenne	Ce concept désigne l'effort de rapprochement entre les pays et les peuples de l'Union européenne. Au sein de l'Union, il signifie que les Etats membres mettent en commun des ressources nationales et prennent de nombreuses décisions ensemble. Cette prise de décision collective est possible grâce à l'interaction qui existe entre les différentes institutions de l'Union (Parlement, Conseil, Commission etc)
Intergouvernemental	Ce terme signifie littéralement « entre les gouvernements ». Dans l'UE, pour certaines matières –comme les questions de sécurité et de défense- les décisions sont prises sur la base d'un accord intergouvernemental (c'est-à-dire entre les gouvernements des Etats membres de l'UE).
Institutions Européennes	<p>La réalisation des tâches est assurée par trois Institutions majeures : le Conseil de l'Union Européenne, le Parlement Européen et la Commission Européenne : elles se partagent le travail législatif.</p> <p>L'exécution des décisions est confiée à la Commission.</p> <p>Le Conseil Européen donne les impulsions politiques nécessaires tandis que le Comité Economique et Social et le Comité des régions sont des organismes consultatifs qui doivent être obligatoirement consultés par la Commission.</p> <p>Enfin, la Cour de Justice interprète le droit, la Cour des comptes contrôle les finances de la Communauté et le médiateur européen joue le rôle d'intermédiaire entre les citoyens européens et les institutions.</p>

L

Langues officielles	Depuis le 1 ^{er} janvier 2007, l'Union Européenne compte 20 langues officielles : l'anglais, l'allemand, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'italien, le letton, le lithuanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois, et le tchèque. La législation communautaire est publiée dans toutes ces langues officielles.
Livres blancs, livres verts	Ces documents proposent les grandes orientations de la politique communautaire dans un secteur donné mais sont dépourvus de statut juridique précis.
Lobby (Anglais : couloir, hall)	<p>Ces dernières années la pratique du lobbying s'est développée avec l'accélération des procédures législatives.</p> <p>Le lobby (à Bruxelles ou à Strasbourg) s'efforce de faire entendre son point de vue auprès des autorités européennes compétentes afin d'infléchir une décision dans le sens qui convient le mieux à ses intérêts professionnels ou à son entreprise.</p>
LOME (accords de)	Ce sont des accords de coopération économique entre la Communauté Européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).
LPS	Libre Prestation de Services : droit accordé par exemple à une banque ou à une compagnie d'assurances de vendre ses services ou de placer ses produits dans d'autres pays de l'Union Européenne depuis son siège sans avoir à y créer de filiale ou de succursale.

M

Majorité Qualifiée	Système de vote par lequel chaque pays dispose d'un nombre de voix, pondéré, en fonction de sa population et de son importance économique.
Marché Commun	C'est la première mission conférée par le Traité de Rome à la CEE. L'appellation a progressivement perdu de sa pertinence avec l'élargissement des compétences de la CEE à d'autres domaines.
Marché Unique	C'est la réunion des Pays membres de l'Union Européenne en un seul espace où peuvent circuler librement les personnes, les marchandises, les services et les capitaux. En 1985, la Commission a dressé dans un "libre blanc" la liste des obstacles afin de permettre l'achèvement du Marché intérieur : elle a aussi proposé de prendre 300 décisions avant le 1 ^{er} Janvier 1993.
Marges de fluctuation	Limites de variation des cours des monnaies appartenant au système monétaire européen. Ces limites étaient de 2,25 % de part et d'autre du cours de référence (cours pivot) pour chaque couple de monnaies. Elles ont été élargies à 15 % de part et d'autre du cours pivot le 2 Août 1993.
Médiateur européen	Le médiateur européen est nommé par le Parlement européen, après chaque élection et pour toute la durée de la législature. Il est habilité à recevoir de la part des citoyens de l'Union, ou des personnes physiques ou morales résidant dans les Etats membres, les plaintes relatives à une mauvaise administration dans l'action des institutions ou des organes communautaires (à l'exclusion de la Cour de justice ou du Tribunal de première instance).
Meilleures pratiques	Une façon d'améliorer l'efficacité des politiques de l'UE est que les gouvernements regardent comment cela se passe dans les autres Etats membres afin de faire des comparaisons utiles à tous et de voir ainsi ce qui marche le mieux. Ils peuvent ainsi adopter les « meilleures pratiques » en les adaptant à leurs spécificités.
Méthode communautaire	C'est le mode de fonctionnement habituel de l'Union Européenne, selon lequel la Commission fait une proposition au Conseil et au Parlement ; ceux-ci en débattent, proposent des amendements puis, l'adoptent. Au cours de ce processus, ils consultent d'autres organes comme le Comité Economique et Social Européen et le Comité des Régions.

Méthode ouverte de coordination	Dans de nombreux domaines (par exemple éducation, formation, retraites, santé ...) les gouvernements des Etats membres préfèrent définir eux-mêmes leur politique nationale plutôt que de légiférer au niveau de l'UE. Il n'en reste pas moins qu'ils ont intérêt à partager les informations, à adopter les meilleures pratiques et à coordonner leurs politiques. C'est ce qu'on appelle la « méthode ouverte de coordination ».
Mondialisation	Elle se caractérise par l'explosion et l'accélération des flux de toutes sortes : marchandises, finances, informations, images, idées.
Monnaie Unique	Les monnaies nationales sont remplacées par une Monnaie Unique : l'Euro (décision du sommet de Madrid de Décembre 1995) pour les Etats qui répondent aux critères de convergence : actuellement 12 Etats répondent à ces exigences. La politique monétaire relève de la Banque Centrale Européenne.
MONNET Jean (1888-1979)	L'un des pères fondateurs de l'Europe avec Robert SCHUMAN. Economiste et industriel né à Cognac, il gère les affaires internationales de l'entreprise paternelle et participe en 1917 à la création du Conseil allié des transports maritimes qui le convainc que seule la solidarité entre les Nations européennes leur permettra de rétablir leur puissance économique et leur prestige international. Rédacteur du « Plan SCHUMAN », base du processus d'intégration européenne. Premier Président de la CECA : il réclame ensuite l'accélération de l'intégration européenne.

N

Noyau dur	Groupe de Pays s'engageant ensemble plus que d'autres dans la construction et l'intégration européenne . L'Euro peut ainsi illustrer cette expression.
-----------	---

O

OCDE	<p>Organisation de Coopération et de Développement Economique. Cette organisation a été instituée par la Convention de Paris du 14/12/1960.</p> <p>Elle regroupe 25 pays d'Amérique du Nord, d'Europe Occidentale et du Pacifique, caractérisée par une économie de marché et un régime démocratique.</p>
OLAF : Office européen de lutte anti-fraude.	<p>L'Office européen de lutte anti-fraude est chargé depuis le 1^{er} juin 1999 de la lutte contre la fraude au détriment du budget de l'Union Européenne.</p>
OMC	<p>Organisation Mondiale du Commerce : elle se substitue à partir du 1/1/1995 au GATT avec les mêmes objectifs mais avec une amélioration concernant une procédure spécifique de règlement des conflits entre Etats..</p>
ONU	<p>Organisation des Nations Unies : organisation intergouvernementale créée le 26 Juin 1945 à San Francisco avec comme objectif fondamental de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".</p> <p>191 Etats souverains sont actuellement membres de l'ONU soit la quasi-totalité des pays du Monde.</p> <p>.</p>
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord	<p>L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a été fondée en 1949.</p> <p>En 2000, elle comprenait dix-neuf Etats membres qui sont les membres de l'UE (sauf l'Autriche, la Finlande, l'Irlande et la Suède), le Canada, les Etats-Unis, l'Islande, la Norvège, la Turquie et depuis mars 1999 : la Pologne, la Hongrie et la République tchèque.</p>
OUT (Pays)	<p>Pays membres de l'Union Européenne ne souhaitant pas participer à la zone euro : Danemark - Royaume-Uni - Suède.</p>

P

PAC	Politique Agricole Commune : celle-ci a pour objet d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, des prix raisonnables, pour les consommateurs, la stabilité des marchés, la sécurité des approvisionnements.
Pacte de stabilité et de croissance	Le Conseil Européen de Dublin des 13 et 14/12/1996 adopte un "règlement relatif au renforcement de la surveillance et de la coordination des situations budgétaires". Cette proposition prévoit deux catégories de mesures : <ul style="list-style-type: none">• des mesures de prévention relatives au renforcement de la surveillance budgétaire• un régime de sanctions destiné à dissuader les Etats Membres d'accepter des déficits excessifs.
Parité fixe et irrévocable	Parité des monnaies nationales définies le 1 ^{er} janvier 1999 pour les monnaies entrées dans la zone euro : les parités ainsi définies ne peuvent plus être remises en cause, elles sont irrévocables.
Parlement européen	Institution européenne représentant les peuples (cette dénomination date de 1962). Les Députés au Parlement Européen au nombre de 732 sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Les pouvoirs du Parlement Européen ont été progressivement étendus par l'Acte Unique et le Traité de l'Union Européenne (Traité de Maastricht). Il dispose du pouvoir d'investir et de censurer la Commission, de participer au processus législatif, de voter le budget, de donner ou de refuser son avis conforme et de créer des Commissions d'enquête.
Pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)	Groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique faisant l'objet d'accords particuliers telles les conventions de Yaoundé ou de Lomé.
Pays associés	Il s'agit de pays ayant signé un accord d'association avec la Communauté Européenne leur ouvrant un certain nombre d'avantages en matière d'accès au marché communautaire et d'aide au développement.
Pays candidats	Pays ayant officiellement déposé leur candidature à l'entrée dans l'Union. Les critères implicites pour adhérer à l'Union sont l'adhésion aux objectifs de celle-ci, c'est-à-dire le respect des principes de l'économie de marché, la démocratie pluraliste et l'acceptation intégrale de l'acquis communautaire.

PECO	<p>Pays d'Europe Centrale et Orientale.</p> <p>Il s'agit d'une partie des Pays de l'Est appartenant aux Continents Européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Pays du Groupe de "Visegrad" : Pologne, Hongrie, Slovaquie, République Tchèque ainsi que la Bulgarie, la Roumanie, la Slovénie et l'Albanie. - les trois Pays Baltes : Estonie, Lituanie et Lettonie. <p>La plupart de ces Pays sont entrés dans l'Union Européenne (excepté l'Albanie).</p>
Période transitoire	<p>Période qui démarre le 1.1.1999 et qui s'est achevée le 1.7.2002 avec l'euro comme seule monnaie pour les pays participant à la Monnaie Unique.</p>
PESC	<p>Sigle de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (le 2ème pilier du Traité de Maastricht). Essentiellement conçue sur le mode intergouvernemental, la PESC se traduit par des positions et des actions communes.</p>
Pilier Européen de l'Alliance Atlantique	<p>Formulation courante de « l'identité européenne de défense » : conséquence des dispositions du 3ème pilier du Traité de l'Union Européenne.</p>
Piliers de l'Union	<p>Image désignant la répartition des dispositions du traité Européen de Maastricht en trois grands ensembles représentant les "piliers" sur lesquels repose l'Union. Le premier désigne le cadre communautaire (révision du traité de Rome et des Traités de la CECA et de l'Euratom) ; le deuxième pilier désigne la PESC (Politique Etrangère et de Sécurité Commune) ; le troisième la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.</p>
Policy Mix	<p>Expression économique qui signifie la conjonction des trois politiques conjoncturelles : monétaire, budgétaire et salariale.</p>
Position commune	<p>Position adoptée à l'unanimité par le Conseil sur un problème relevant de la PESC ou de la coopération.</p>

R

Recommandations	Les recommandations émanent des institutions de l'Union Européenne. Elles ne comportent pas d'obligations ou de contraintes juridiques pour leurs destinataires.
Règlement	L'un des principaux actes communautaires pris par le Conseil ou la Commission. Il s'agit d'une norme de portée générale, obligatoire et directement applicable dans les Etats membres.
Résolutions	Ce ne sont normalement que des déclarations d'intentions fixant des principes et des délais. Bien que ne produisant pas normalement d'effets de droit leur nombre s'est développé à partir des années 1980.

S

Schengen	<p>Désigne les accords signés, à l'origine, par 5 pays européens dans cette ville du Luxembourg en 1985.</p> <p>Les accords de Schengen visent à éliminer les contrôles physiques aux frontières nationales à les renforcer aux frontières extérieures de "l'espace Schengen", à intensifier la coopération des Etats signataires pour lutter contre la criminalité et les trafics illicites.</p> <p>Schengen n'est pas un instrument communautaire ; son mode de fonctionnement est strictement intergouvernemental.</p>
SCHUMAN Robert (1886-1963)	<p>Avec Jean MONNET l'un des pères de l'Europe. Né à Luxembourg, il fait des études de droit dans les universités allemandes. Ministre des Finances, Ministre des Affaires Etrangères en France, il prononce le 9 mai 1950 le discours dit du Salon de l'Horloge qui annonce la création de la CECA.</p> <p>Depuis, le 9 mai est le "Jour de l'Europe".</p>
SEBC	<p>Le Système Européen de Banques Centrales est composé de la Banque Centrale Européenne et des Banques Centrales Nationales.</p> <p>Il est dirigé par deux organes de décision, à savoir le Conseil des Gouverneurs et le Directoire.</p> <p>L'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix. Ses missions fondamentales consistent à définir et à mettre en œuvre la politique monétaire, à détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres participants, à conduire les opérations de change, à promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement, à contribuer à la conduite des politiques menées par les autorités compétentes concernant la stabilité du système financier.</p>
Serpent Monétaire Européen	<p>Il s'agit du premier accord de change établi en 1972 qui réduisit les marges de fluctuation entre les monnaies européennes.</p>
Services d'intérêt économique général	<p>Les services d'intérêt économique général désignent les activités de service commercial remplissant des missions d'intérêt général et, soumises de ce fait par les Etats membres à des obligations spécifiques de service public. C'est le cas en particulier des services en réseaux de transport, d'énergie, de communication.</p>
Services d'intérêt général	<p>Les services d'intérêt général désignent les activités de service, commercial ou non, considérées d'intérêt général par les autorités publiques, et soumises pour cette raison à des obligations spécifiques de service public.</p> <p>Ils regroupent notamment les activités de service non économique (système de scolarité obligatoire, protection sociale etc), ainsi que les fonctions dites « régaliennes » (sécurité, justice etc).</p>

SME	<p>Le Système Monétaire Européen est entré en vigueur en 1979.</p> <p>Le SME établit des parités entre les monnaies et définit les marges autorisées de fluctuation entre elles.</p> <p>Lorsqu'une monnaie participant aux mécanismes du SME atteint le milieu de cette marge de fluctuation ("cours pivot") les Banques Centrales membres du SME interviennent sur le marché des changes. En cas de grandes tensions, le Comité monétaire procède aux réajustements des parités.</p> <p>La crise du SME de l'été 1993 a entraîné l'élargissement des marges de fluctuations.</p>
Société civile	<p>Cette dénomination recouvre toutes sortes d'organisations et d'associations qui ne sont pas rattachées aux gouvernements et qui représentent des professions, des groupes d'intérêts ou des secteurs de la société.</p> <p>La société civile comprend (entre autres) des syndicats, des associations d'employeurs, des groupes de pression environnementaux, des groupes représentant les agriculteurs, les femmes etc.</p> <p>La « société civile organisée » s'exprime en particulier dans le cadre du Comité Economique et Social Européen.</p>
Sommet	<p>Les sommets ont lieu deux fois par an dans une ville européenne du Pays du Président en exercice. Ils réunissent les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne dans le cadre du Conseil Européen.</p>
Stabex (stabilisation des importations)	<p>Instrument d'intervention prévu dans les accords de Lomé concernant 48 produits de base d'origine agricole exportés par les Pays ACP.</p> <p>Il a pour objectif de compenser les pertes de recettes à l'exportation sur l'une de ces productions.</p>
Stratégie coordonnée pour l'emploi	<p>Le traité d'Amsterdam (signé le 2 octobre 1997) introduit le concept de stratégie coordonnée pour l'emploi qui s'inscrit dans le prolongement de la stratégie intégrée de l'emploi engagée lors du Conseil européen d'Essen en décembre 1994.</p>
Subsidiarité	<p>Principe (posé à l'article 3 B du Traité de Maastricht) concernant les domaines où la Communauté n'a pas de compétence exclusive et disposant que celle-ci n'intervient que "si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière satisfaisante par les Etats membres".</p> <p>L'intervention de la Communauté est donc subordonnée à la reconnaissance d'une "plus value" claire par rapport à l'action des Etats.</p>

Symbole de l'Euro :



Dans l'esprit de ses auteurs, ce symbole rappelle l'épsilon grec *l'e* bref : berceau commun de la culture européenne : la Grèce antique ; avec *l'E* : la première lettre de l'Europe et, avec les deux traits parallèles : la stabilité de la Monnaie Unique.

T

TEC (Tarif Extérieur Commun)	<p>Ensemble de droits de douane, décidés par un groupe de Pays, appliqués par tous les membres aux produits en provenance de l'extérieur de l'Union.</p> <p>L'Union Douanière de la CEE est entrée en vigueur le 1/07/1968.</p>
Traité de Maastricht	<p>Nom courant du Traité de l'Union Européenne signé à Maastricht (Pays-Bas) le 7 Février 1992 et entré en vigueur le 1/11/1993. Il se présente comme un approfondissement de l'Union Economique et Monétaire mais également comme une étape vers l'Union Politique avec la PESC.</p>
Traité de Rome	<p>Nom du Traité instituant la CEE, signé à Rome par six pays le 27/3/1957, prévoyant la réalisation progressive du Marché Commun et la mise en place de politiques, en particulier dans le domaine agricole. Le Traité créant la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (EURATOM) a également été signé à Rome à la même date.</p>
Tribunal de Première Instance	<p>Créé par le Traité de Maastricht, le Tribunal de Première Instance vise à alléger les travaux de la Cour de Justice qui fonctionne désormais comme Cour d'Appel pour une part des litiges communautaires.</p>

U

UEM	L'Union Economique et Monétaire ajoute au Marché Commun la convergence des politiques économiques et la Monnaie Unique.
UEO	L'Union de l'Europe Occidentale a été créée en 1955. Cette organisation de défense siège à Bruxelles et réunit 10 Etats membres de la Communauté et prévoit l'assistance automatique de tous en cas d'agression contre l'un d'entre eux.
Unanimité	Dans le domaine communautaire, l'unanimité de vote au Conseil concerne le domaine institutionnel, les adhésions, certains aspects politiques du grand marché et plusieurs secteurs de compétences partagées (culture, environnement, santé). L'unanimité est la règle pour les deuxième et troisième piliers et la majorité qualifiée l'exception.
Union Douanière	Accord entre pays qui décident de supprimer les droits de douane et les restrictions quantitatives entre eux mais, en y ajoutant un tarif extérieur commun.
Union Européenne	Créée par le Traité de Maastricht, elle repose sur trois piliers. La création de l'Union vise à effectuer la cohésion des différents piliers à travers un cadre institutionnel unique ; mais, à la différence de la Communauté, l'Union ne dispose pas de la personnalité juridique.
Union Monétaire	Ensemble de Pays ayant adopté une monnaie commune ou unique.
Union Politique	L'Union politique, au delà de l'UEM, consiste à créer de nouvelles solidarités, autres qu'économiques. Il s'agit de mettre en commun les affaires de police, de justice, de politique étrangère, de défense, etc. (prévues par le Traité de Maastricht.

V

Val Duchesse	<p>« Lieu dit » à Bruxelles où se sont déroulées, à l'initiative de la Commission présidée à cette époque par Jacques Delors, à partir de 1986 les rencontres entre les partenaires sociaux européens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La CES (Confédération Européenne des Syndicats) qui regroupe les syndicats de salariés (81 organisations) de 36 Pays de l'Europe de l'Ouest (au delà donc des 15 Pays de l'Union Européenne).- L'UNICE (Union des Industries de la Communauté Européenne) représentant le Patronat. L'UNICE représente surtout les Fédérations d'industrie (les activités de service y sont faiblement représentées) rejoint par l'UEAPME : organisation d'employeurs représentant, au niveau européen les intérêts de l'artisanat et des PME..- Le CEEP (Centre Européen de l'Entreprise Publique). <p>Les partenaires sociaux ont adopté des avis communs portant sur "la formation et l'éducation", "la mobilité professionnelle et géographique et l'amélioration du marché du travail", "adaptabilité et flexibilité du travail", etc.</p>
Vote à la majorité qualifiée	<p>Sur la plupart des questions, le Conseil de l'Union Européenne prend ses décisions sur la base d'un vote. Chaque pays dispose d'un nombre déterminé de voix qui est en gros proportionnel à la taille de sa population.</p> <p>Le nombre de voix par pays est le suivant :</p> <p>Allemagne, France, Italie et Royaume Uni : 29</p> <p>Espagne et Pologne : 27</p> <p>Roumanie : 14</p> <p>Belgique, Grèce, Hongrie, Portugal et République Tchèque : 12</p> <p>Autriche, Bulgarie et Suède : 10</p> <p>Danemark, Finlande, Irlande, Lituanie et Slovaquie : 4</p> <p>Malte : 3</p> <p>Pour qu'une proposition soit adoptée par le Conseil il faut, qu'elle recueille la « majorité qualifiée » c'est-à-dire au moins 232 voix sur un total de 321. Il faut aussi qu'une majorité de pays (dans certains cas les deux tiers) votent en sa faveur.</p> <p>De plus, chaque pays peut demander au Conseil de vérifier que les pays qui ont voté en faveur de la proposition représentent au moins 62 % de la population totale de l'UE.</p>

Z

Zone d'intervention	Zone de fluctuation monétaire aux seuils de laquelle les banques centrales nationales concernées doivent intervenir pour que leur monnaie nationale reste à l'intérieur des limites autorisées.
Zone euro	Zone monétaire groupant « les pays in » admis à la Monnaie Unique.
